



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 19 octobre 2018

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Claude-Eric Rudaz**, domicilié à St-Léonard, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un café-restaurant au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 390 □ Av. Général-Guisan 19 - Sierre
Enseigne : **Lotus Bleu**
Prestations : Café-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture : Lundi & Mardi : fermé
Du mercredi au dimanche de 10h00 à 24h00
Jours fériés : ouvert
Début de l'activité : 20 novembre 2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 19 novembre 2018.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police	
Date début de la publication	19.10.2018	
Date fin de la publication	19.11.2018	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 19 octobre 2018

Modification d'horaires - Le Comptoir

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **Mme Nadia Zara** domiciliée à 1958 St-Léonard, lui a adressé une requête tendant à obtenir une **autorisation pour un changement d'horaires** au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : Parcelle no 374 □ Rue du Bourg 16 - Sierre
Enseigne : **Le Comptoir**
Nouveaux horaires : Du dimanche au jeudi de 16h00 à 01h00
Le vendredi et le samedi de 16h00 à 02h00
Jours fériés : ouvert
Prestations : Bar et petite restauration
Valable dès le : 20 novembre 2018
Employeur : Le Comptoir Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 19 novembre 2018.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police municipale Sierre	
Date début de la publication	19.10.2018	
Date fin de la publication	19.11.2018	